COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
21

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 18 décembre 2023

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

III – AFFAIRES FINANCIERES

2023 – 45 (6) : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel pour 1 000 000 €uros

Rapport au Conseil municipal :

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et pour faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune d'Oberhausbergen peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer de l'investissement et ne procure aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte DFT (dépôt de fonds trésor) de la commune d'Oberhausbergen. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après consultation auprès des établissements bancaires, seuls deux établissements ont répondu, à savoir Crédit Mutuel, La Banque Postale et la Caisse d'Epargne. Après études, il s'avère que les conditions de la proposition du Crédit Mutuel sont les plus favorables, comme suit :

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2023
Application agréée E-legalite.com
75_PL-067-218703439-20231218-2023_12_16_

Emprunteur	**COMMUNE DE OBERHAUSBERGEN SIREN N°216703439**
Prêteur	**CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL**
Objet	**Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités du budget principal**
Montant	**1 000 000,00 €**
Durée	**1 an jusqu'au 31/12/2024**
Taux	**Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point** **(marge garantie jusqu'au 31 DECEMBRE 2023)** Euribor moyen mensuel à 3 mois. L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate), publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE), correpond au taux auquel les dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro. *Si l'indice Euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif* L'Euribor moyen mensuel à 3 mois de NOVEMBRE 2023 s'élève à 3,9703%
Fonctionnement	Autorisation de crédit
Disponibilité et remboursement des fonds	**Au gré de la collectivité, dès signature du contrat.** Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements.
Commission d'engagement	**0,10% du montant autorisé soit 1 000 €, payables à la signature du contrat**
Intérêts	Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil. **Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts :** * pour un décaissement demandé le jour J avant 15 h 45, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J * pour un décaissement demandé après 15 h 45, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1 * pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J
Commission de non utilisation	Néant
Observation	L'utilisation des lignes de trésorerie ne doit pas servir à compenser financièrement une insuffisance des ressources budgétaires.

Par ailleurs, vu la délibération portant délégations au Maire, considérant que Madame le Maire peut réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000€ par année civile, il est nécessaire de délibérer pour la ligne de trésorerie à 1 000 000€.

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune d'Oberhausbergen ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 11 décembre 2023;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'ouverture** d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel au taux Euribor 3M + 0,80% de marge pour un montant d'un million d'euros ;

- **AUTORISE** madame le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier ;

- **AUTORISE** madame le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit ;

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2023
Application agréée E-legalite.com
75_PL-067-216703439-20231218-2023_12_18_

- **INSCRIT** pour l'année 2024 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

Adoptée à la majorité
27 voix pour
1 voix contre (Mme DUBOIS)
1 abstention (M. LOTZ)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Christian OST

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2023
Application agréée E-legalite.com
75_PL-067-216703439-20231218-2023_12_18_